



PRÉFÈTE DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service Habitat et Construction

Affaire suivie par : Marion COLSON

Tél. : 04 66 62 64 67

marion.colson@gard.gouv.fr

Nîmes, le 08 NOV. 2022

RELEVÉ DE DÉCISIONS Commission départementale Consultative des Gens du Voyage

Date de la réunion : 05 octobre 2022

Participants : voir liste d'émargement en PJ

Ordre du jour :

1. bilan de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGDV)
2. bilan du dispositif d'accompagnement social des aires d'accueil
3. point sur la scolarisation des enfants séjournant sur les aires d'accueil
4. point sur la mise en conformité des règlements intérieurs des aires
5. point sur les occupations illicites

En préambule, Mme la Préfète et M. le Vice-président du département rappellent que seules 20 % des places prescrites dans le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage (SDAHGDV) révisé en 2019 ont été réalisées, sans aucune création nette depuis cette date, sauf sur Nîmes, alors même que notre département est situé géographiquement sur un axe de transit important.

Points 1 et 5 : Bilan de mise en œuvre du SDAHGDV et occupations illicites

Les échanges relatifs aux installations hors terrains réglementés, réalisées entre 2020 et septembre 2022, montrent l'importance du travail d'échange engagé entre les services de l'État, les collectivités et les représentants de la communauté des voyageurs.

Le suivi du nombre d'installations hors terrains réglementés permet également de constater que ces installations sont globalement en corrélation avec les territoires soumis à prescriptions.

Toutefois, cette donnée chiffrée ne peut être le seul axe de réflexion et doit être complétée par une analyse qualitative en lien avec les collectivités concernées afin que les équipements proposés soient adaptés au besoin des futurs usagers : durée, nombre de personnes, situation des familles (ancrage territorial ? en voie de sédentarisation ? récurrence ? ...)

Par ailleurs, il apparaît indispensable qu'une aire de grand passage, permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les grands groupes qui traversent notre département, soit créée rapidement.

Pour autant, cette nouvelle offre ne répondra pas à l'ensemble des besoins et difficultés constatés sur le territoire. Il est donc nécessaire que de nouveaux équipements d'accueil temporaire (aire d'accueil) ou d'accueil de longue durée (terrains familiaux) soient aussi ouverts.

Les représentants de la communauté partagent ce constat et expriment le fait qu'il faudrait désormais agir vite, les équipements étant pour certains prescrits depuis près de 10 ans.

Point 2 : Bilan de l'accompagnement social

Ce bilan est réalisé par le Centre Régional de Formation Professionnel dans le cadre d'un marché de prestation supporté par le conseil départemental d'une part et le centre social des « Les Hérissons » des Promelles pour Alès Agglomération d'autre part.

Il montre l'importance et la nécessité de poursuivre le lien réalisé entre les communautés des gens du voyages et les services de droits communs.

Il semble important qu'un lien soit également entretenu avec les gestionnaires des aires pour optimiser les actions engagées par chacun des partenaires.

Point 3 : Scolarisation des enfants

Le Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV) rappelle que désormais l'école est obligatoire dès la maternelle.

Le taux de scolarisation dans le Gard des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs est en progression en 2021 d'après l'enquête académique annuelle renseignée par les écoles.

Cette donnée doit néanmoins être relativisée puisqu'il est constaté :

- un retour important des élèves dans les écoles après la crise sanitaire,
- un faible taux de scolarisation après le CM2
- et une fréquentation inégale selon les territoires.

Il est également à noter un taux de scolarisation relativement élevé d'enfants, identifiés par les écoles comme appartenant à la communauté des gens du voyage, qui ne résident pas sur des aires d'accueil officielles.

Point 4 : Mise en conformité des règlements intérieur

Sur les 6 aires d'accueil permanentes ouvertes dans le département, 4 ont mis en place le règlement intérieur imposé par le décret n°2019-1478 du 28/12/2019.

Il devrait être mis en place d'ici la fin de l'année sur une 5ème aire.

Décisions prises :

- poursuite des échanges entre les services de l'État et les collectivités dans l'optique que puisse être mise en service une aire de grand passage pour l'été 2023
- mise en place d'un groupe de travail partenarial pour proposer et mettre en œuvre des actions visant à favoriser la scolarisation des enfants issus des communautés de voyageurs

Il est prévu que la prochaine réunion de cette commission départementale se tiendra à la fin du 1^{er} semestre 2023.

La Préfète du Gard

Marie-Françoise LECAILLON

